

Exemples de mesures techniques

Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, des propositions d'actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements de la charte (voir également www.chantiervert.fr).

1. Organisation du chantier

- 1. Désigner un responsable chantier vert**
au sein de l'équipe (le chef de chantier par exemple).
- 2. Débords sur la voirie**
Assurer les conditions de confort et de sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite dans les cas nécessitant un débord du chantier sur le domaine public. Assurer l'accès aux propriétés et aux locaux d'activité.
- 3. Propreté du chantier**
 - Etudier les possibilités d'imperméabilisation des zones potentiellement polluantes, créer des fossés de rétention autour de ces aires et nettoyer ces fossés à la fin du chantier et/ou en phase intermédiaire notamment en cas de pollution (hydrocarbure).
 - Eviter tout déversement polluant qui par infiltration pourrait polluer les sols.
 - Mettre en place des aires de nettoyage des véhicules préalablement à leur sortie du chantier.
 - Assurer la propreté des installations de chantier (clôture, barriérage, cantonnement...) et de la voirie avoisinante.

4. Information des riverains

- 1. Informer les riverains sur le chantier et ses nuisances**
Permettre aux riverains d'identifier l'entreprise responsable des travaux : panneau visible de l'espace public informant sur la durée d'intervention, les horaires, les nuisances particulières...
- 2. Afficher la démarche chantier vert**
Afficher la charte chantier vert sur le chantier.
- 3. Prises en compte des remarques des riverains**
Permettre aux riverains de faire part de leurs remarques relatives au chantier via le coordinateur « Chantier Vert ». Mettre en commun, lors des réunions de chantier, les éléments recueillis.

7. Réduction, réutilisation et recyclage des déchets

- 1. Limiter les volumes et quantités de déchets**
 - Choisir des techniques de construction minimisant la production de déchets.
 - Minimiser, le plus souvent possible, la production de déchets toxiques par le choix de techniques et de matériaux adéquats.
 - Utiliser des matériaux durables et nécessitant peu d'entretien ou des techniques et produits peu générateurs de déchets.
 - Réutiliser les matériaux en l'état chaque fois que cela est possible.
 - Calculer au plus juste le calepinage dans le but de diminuer les déchets produits.
 - Prévoir le plus tôt possible toutes les réservations pour éviter la production de déchets supplémentaires.
- 2. Assurer le traitement et la valorisation des déchets**
 - Tri sélectif des déchets (sur place, délocalisé, sous-traité...)
 - Recherche de filières de valorisation. (transport des déchets)

2. Limitation des risques sur la santé du personnel

- 1. Protection contre les nuisances sonores**
Veiller au port des équipements de protections auditives individuelles du personnel, en respectant la réglementation :
Entre 80 et 85 dB(A) : mise à disposition de protection individuelle contre le bruit
Entre 85 et 87 dB(A) : port de protections individuelles contre le bruit obligatoire.
- 2. Protection contre les produits et techniques dangereux**
 - Remplacer les colles à base de solvants organiques par celles à base de résines acryliques.
 - Remplacer les peintures glycérophthaliques, polluantes et dégageant une forte odeur par des peintures en phase aqueuse.
 - Remplacer les huiles minérales de décoffrage, à l'odeur forte et tenace, par des huiles à base végétale.

5. Information du personnel de chantier

- 1. Informer le personnel sur la démarche « chantier vert »**
 - Distribuer une brochure d'information (présentant le chantier, les démarches de qualité environnementale et de sécurité) à toutes les personnes travaillant sur le chantier.
 - Organiser une réunion d'information et de sensibilisation en début de chantier et à l'arrivée de chaque nouvelle entreprise à l'attention de toutes les personnes devant travailler sur le site.
- 2. Sensibiliser le personnel à la réduction des nuisances sur le chantier**
Mettre en place un quart d'heure environnement en complément du quart d'heure sécurité.
Les objectifs de ces séances d'information et de sensibilisation seront les suivants :
 - Le rôle des différents intervenants.
 - L'organisation d'un chantier à faibles nuisances.
 - Les enjeux de la gestion des déchets.
 - La réduction des déchets à la source.
 - Le tri et le stockage des déchets sur le chantier.
 - L'évacuation et l'élimination des déchets.
 - La réduction des nuisances.
 - La santé du personnel.

8. Préservation du patrimoine

- 1. Préserver les plantations et les espaces verts**
Prendre toutes les dispositions pour sauvegarder les plantations existantes à préserver, ainsi que le mobilier urbain.
(NB : La zone de protection des racines peut être estimée de la manière suivante : avec D le diamètre du tronc en centimètres, D x 10 cm = zone de protection)
- 2. Préserver le patrimoine archéologique**
En cas de découverte archéologique : arrêter les travaux, ne pas déplacer les vestiges et avvertir le maître d'ouvrage.

3. Limitation des pollutions du milieu environnant

- 1. Eaux de lavage**
Mettre en place des bacs de rétention pour récupérer les eaux de lavage des outils et des bennes à béton. Après une nuit de sédimentation, chaque matin, rejeter l'eau claire et le dépôt béton extrait des cuves de décantation dans la benne à gravats inertes.
- 2. Huiles de décoffrage**
Privilégier l'huile végétale sinon limiter les quantités d'huile minérale mises en œuvre au strict nécessaire.
- 3. Autres**
 - Utiliser des adjuvants n'ayant pas d'effet préjudiciable sur la qualité de l'eau.
 - Utiliser un béton avec laitier de haut fourneau (en remplacement du ciment clinker).
 - Collecter et retraiter les fluides divers nécessaires à la marche des engins et outils (carburant, huile, graisse...)
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise des consommations énergétiques : extension des lumières en dehors des heures de travail, utilisation de matériels peu énergivores...
 - Utiliser la technique des travaux sans tranchées.

6. Limitation des nuisances causées aux riverains

- 1. Limiter les pollutions sonores**
 - Insonoriser les marteaux piqueurs et compresseurs en tenant compte de l'évolution technique de ces matériels.
 - Remplacer les écrous à ailettes traditionnels par des écrous vissés avec des clés pour supprimer les bruits d'impact des coups de marteau.
 - Remplacer le marteau utilisé pour le réglage des poutrelles par un maillet en caoutchouc.
 - Trouver des solutions moins bruyantes pour le battage des palplanches : vérin hydraulique...
- 2. Limiter les pollutions de l'air**
 - Assurer le nettoyage des véhicules avant leur départ du chantier.
 - Munir d'aspirateur le matériel émetteur de poussière.
 - Assurer l'arrosage régulier des sols en période sèche afin d'éviter la propagation de poussière.
- 3. Limiter les pollutions visuelles**
 - Mettre en place et maintenir des clôtures, en réalisant des ouvertures grillagées pour permettre aux riverains de suivre l'évolution du chantier.
 - Optimiser l'intégration paysagère du chantier dans le quartier en agissant notamment sur les clôtures (aspect esthétique, décoration par des artistes, support de communication...).
- 4. Limiter les pollutions olfactives**
 - Mettre en place des filets ou grilles sur ou autour des zones de stockage pour prévenir l'envol de déchets.
 - Interdire le brûlage des déchets, le stationnement « moteur en marche » des engins de livraison, en contrôlant l'usage et le stockage des produits odorants.